

18 mai 2001 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'avenir de La Réunion, l'aide de l'Union européenne aux régions ultrapériphériques, l'économie de l'île, sa situation économique et sociale, son développement, les mesures en sa faveur, l'évolution de son statut et les réformes nécessaires, Saint-Denis, La Réunion, le 18 mai 2001.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du Conseil régional,

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les élus et vous tous, qui représentez les forces vives de la Réunion,

Mesdames et Messieurs, mes chers compatriotes,

Je veux tout d'abord vous dire ma joie d'être ici, à la Réunion, dans cette île qu'au fil des années, j'ai appris à connaître, à respecter et à aimer. Depuis deux jours, la chaleur de votre accueil est à la hauteur de votre tradition d'hospitalité et des liens très forts qui unissent la métropole aux Français d'outre-mer. Cet accueil me touche, parce qu'il exprime une amitié et une confiance partagées. Je vous en remercie de tout coeur.

A toutes et à tous, j'adresse le salut le plus fraternel. Je suis profondément heureux de vous rencontrer et, pour beaucoup d'entre vous, de vous retrouver. Car nous avons ensemble une longue histoire commune. Ensemble, nous avons imaginé, projeté, construit, agi pour la Réunion et pour l'outre-mer. Que vous soyez élus, chefs d'entreprise, responsables syndicaux ou associatifs, fonctionnaires, que vous apparteniez au monde agricole, à celui de l'artisanat ou des professions libérales, que vous ayez été favorisés ou blessés par la vie, je sais à quel point vous êtes attachés à la Réunion, amoureux de ses paysages, de sa culture, de ses traditions, décidés à construire l'avenir et la prospérité de votre île. Votre rêve est aussi le mien. Votre fierté et votre ambition sont les miennes. Elles sont partagées par tous les Français.

Au-delà de la Réunion, de cette " terre française lointaine chargée de poésie et d'histoire " qu'évoquait ici même le Général de GAULLE le 10 juillet 1959, je veux adresser un message d'amitié, de reconnaissance et de solidarité à tous nos compatriotes d'outre-mer, habitants des départements et des collectivités de l'Atlantique, de l'Océan indien et du Pacifique. Je salue également les Présidents des Régions Guadeloupe, Martinique et Guyane qui nous ont fait l'amitié d'être aujourd'hui parmi nous.

Les dix collectivités françaises d'outre-mer tiennent au sein de la Nation une place singulière. Elles font parler à la France le langage de l'ouverture, de la diversité, de la générosité. Par leurs poètes, leurs intellectuels, leurs sportifs, grâce à leur indicible richesse humaine, elles renforcent la place et le rayonnement de notre nation dans le monde. Elles portent son message d'universalité. Aujourd'hui, au nom de la France, je veux vous en remercier.

L'année qui s'est écoulée a été marquée par la préparation puis par la présidence française de

L'année qui s'est écoulée a été marquée par la préparation puis par la présidence française de l'Union européenne. Cette présidence m'a permis de faire mieux comprendre à tous nos partenaires ce que représente l'Outre-mer, pour la France, pour l'Espagne, pour le Portugal, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble du vieux continent. Une avancée considérable a été accomplie avec le Traité d'Amsterdam, dont l'article 299.2 reconnaît enfin pleinement la particularité des sept régions ultrapériphériques de l'Union : la Réunion, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Madère, les Açores et les Canaries. Parce que le dialogue et la concertation sont à mes yeux irremplaçables, j'ai pris l'initiative de réunir, en novembre dernier à l'Élysée, les Présidents de ces régions, afin de préparer avec eux l'avenir et de faciliter l'émergence de positions communes. C'est ce travail qui s'est poursuivi à la Réunion ces derniers jours, avec la conférence extraordinaire des régions ultrapériphériques, dont nous venons ensemble de conclure les travaux.

A l'heure où l'Europe s'apprête à accueillir de nouveaux États membres, il est essentiel que vos régions puissent faire entendre leur voix et soient une force de propositions au sein des instances de l'Union. La France y veillera. C'est sa volonté. C'est sa responsabilité.

L'Union européenne contribue pour une part importante au développement économique et social de vos régions. D'abord en soutenant les productions essentielles que sont le sucre, le rhum et la banane, qui tiennent une place centrale dans vos économies. Ensuite, en apportant une aide adaptée aux difficultés spécifiques qui sont celles de l'outre-mer. Enfin en encourageant la diversification et la modernisation de vos économies. Vous savez la part personnelle que j'ai prise, en tant que Premier Ministre, à la mise en place d'un programme européen spécial, le POSEIDOM, qui a constitué la première étape dans la définition d'une véritable politique européenne en faveur de l'outre-mer. Cette dynamique doit se poursuivre. C'est l'intérêt de l'Europe. C'est l'intérêt des départements d'outre-mer.

L'Europe est une chance pour l'outre-mer, de même que l'outre-mer est une richesse pour l'Europe. Ensemble, nous devons tirer tout le parti possible de cette chance et de cette richesse. Si l'Europe est importante pour la Réunion, la relation avec la France métropolitaine est essentielle parce que votre île concentre tous les atouts, mais aussi toutes les difficultés de l'outre-mer. Cette relation doit être forte, dynamique, placée sous le signe de la solidarité, de la confiance et de la reconnaissance réciproques.

L'économie de la Réunion ressemble à ses paysages : elle est faite de contrastes et de ruptures. Elle a ses points forts, au premier rang desquels figure le dynamisme de ses entreprises. Votre île a su, dès le XIX^{ème} siècle, développer des productions célèbres dans le monde entier, comme la vanille, et exporter son savoir-faire dans tout le sud de l'Océan indien. Elle continue aujourd'hui à affirmer sa présence dans les secteurs de l'agroalimentaire, du sucre, du tourisme, de la pêche. Tout un pan de votre économie est soumis au défi permanent de la concurrence. C'est pourquoi vous vous êtes résolument tournés vers l'exportation, condition nécessaire à la prospérité de l'île. C'est un état d'esprit qui fait partie de votre culture. C'est une chance qu'il convient d'encourager, notamment en favorisant les investissements nécessaires.

Ce dynamisme joue pleinement dans la filière agricole. Loin d'être une survivance du passé, la canne à sucre appartient à votre culture et représente encore la moitié de vos exportations. Mais d'autres filières se développent, comme l'élevage. Les cultures maraîchères couvrent aujourd'hui les quatre cinquièmes de vos besoins. Cet effort est d'autant plus méritoire que la terre est ici une ressource rare, qu'il faut conquérir par l'irrigation et protéger contre les atteintes à l'environnement. C'est ce qui rend si important le projet de basculement des eaux du Nord-Est, que l'État et l'Union européenne financent au côté des collectivités locales.

La richesse de la Réunion, c'est aussi la beauté de ses sites, c'est l'importance de ses ressources naturelles. Elles expliquent l'attrait touristique de votre île. Elles sont aussi un capital que vous avez à cœur de préserver, dans l'intérêt des générations futures. Demain, avec la coopération de l'État et des collectivités territoriales, les Hauts de la Réunion pourraient devenir un nouveau parc national français, certainement l'un des plus beaux, des plus riches et des plus originaux.

Je sais, Monsieur le Président du Conseil régional, l'intérêt que vous portez au développement durable et à la protection de l'environnement. Vos initiatives en faveur de la prise de conscience

nationale des dangers liés à l'effet de serre en témoignent. Je salue à cet égard les efforts de la Réunion dans le domaine de la recherche sur les énergies renouvelables. A côté de l'hydroélectricité, aujourd'hui bien représentée à Rivière de l'est et à Takamaka, à côté du recyclage de la bagasse, avec les centrales de Bois-Rouge et du Gol, vous explorez déjà les possibilités de la géothermie, de l'énergie éolienne et solaire. Tout récemment, des assises de l'énergie, réunissant des représentants de l'ensemble des régions ultrapériphériques, se sont tenues sur votre île. Ces réflexions sont importantes pour définir un mode de développement durable préservant vos ressources naturelles, réduisant votre dépendance vis-à-vis des importations tout en sauvegardant le patrimoine que vous transmettez à vos enfants. Cette démarche exemplaire devrait être méditée et suivie par la Communauté internationale, à un moment où certains refusent encore de s'engager dans la voie tracée au sommet de Kyoto. La richesse de la Réunion, c'est enfin sa position clé au sein de l'Océan Indien, bordé par des pays qui sont appelés à jouer un rôle économique et politique de premier plan. Cette situation doit nous inciter à développer ici des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et à exploiter tous les atouts de la coopération régionale.

A côté de ces chances, la Réunion connaît les difficultés des économies ultramarines, parfois poussées à leur paroxysme. C'est d'abord le poids du chômage et de la précarité, même si les réflexes d'entraide atténuent la violence des inégalités sociales. La Réunion reste la région française où le taux de chômage est le plus élevé, avec plus de 30 % de la population active. Un cinquième de la population dépend directement ou indirectement du revenu minimum d'insertion, ce chiffre continuant à progresser malgré une conjoncture économique favorable. Cette fragilité sociale résulte pour une grande part du contexte économique insulaire. C'est l'isolement géographique, qui augmente les coûts de production. C'est l'étroitesse du marché local, qui interdit les économies d'échelle et rétrécit la base sur laquelle les investissements peuvent être amortis. C'est la concurrence de pays voisins à faibles coûts salariaux, qui entrave le développement de votre industrie. C'est enfin la concentration de l'économie autour de quelques secteurs qui accroît sa vulnérabilité. Tous ces facteurs renforcent la dépendance de votre île vis-à-vis de l'extérieur, vis-à-vis des importations et des revenus de transfert en provenance de la collectivité nationale.

Ces problèmes sont d'autant plus aigus que la population ne cesse de croître. Huit mille réunionnais environ entrent chaque année sur le marché du travail. L'accueil de ces jeunes est un immense défi. Tous aspirent à un emploi en rapport avec leurs intérêts, leurs compétences, leur appétit de vivre. On ne peut se contenter de palliatifs qui les maintiendraient à la limite de la marginalisation.

Je sais que vous êtes attentifs à ce risque et je tiens à féliciter M. le Président du Conseil général pour l'excellente et remarquable initiative qu'il a fait prendre à son Assemblée en organisant le salon des collèges de la vocation. J'ai pu mesurer hier, en rencontrant les différents partenaires de cette belle expérience, tout l'intérêt qu'elle suscitait chez les collégiens comme chez les enseignants, tous fortement motivés. C'est en effet dès le collège qu'il faut agir pour mieux orienter les jeunes, pour éveiller leur vocation et pour préparer leur place dans la société. Ces contrastes économiques sont, dans votre région comme dans le reste de l'outre-mer, la source de tensions collectives et de conflits sociaux marqués. Ils sont aussi à l'origine d'un malaise que la collectivité nationale ne peut ignorer. Derrière les interrogations sur leur avenir, derrière le débat récurrent sur les institutions ou les structures administratives, les Français d'outre-mer aspirent à une meilleure compréhension des difficultés qui leur sont propres. Les obstacles que doivent affronter vos régions ne sont ni conjoncturels ni passagers. Ils ne seront surmontés que par une action persévérante, un engagement dans la durée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il est donc particulièrement important que cet effort s'appuie sur une relation solide avec la métropole, une relation fondée sur la confiance, la fierté et le respect. Confiance de la République dans ses citoyens d'outre-mer pour la représenter dans les instances de coopération régionale. Qu'il s'agisse de la Conférence de l'Océan indien, de l'Association des Etats de la Caraïbe ou de toute autre organisation de coopération régionale, la France ne peut

avoir de meilleurs représentants auprès de ses voisins que ses élus d'outre-mer.

Cela signifie notamment qu'au sein de la Conférence de l'Océan indien, comme dans bien d'autres instances, les délégations françaises doivent être conduites par les exécutifs locaux. Il convient de mettre à leur disposition les services de l'Etat pour s'acquitter de cette mission, et de leur donner le pouvoir d'engager la République sur des accords de portée régionale. Cessons de nous réfugier derrière l'élaboration de nouveaux textes juridiques, alors que seule la volonté politique est nécessaire. Ce sera un progrès pour l'outre-mer, dont les intérêts spécifiques seront mieux pris en compte. Ce sera un progrès pour la France, dont les positions seront incarnées et défendues par des porte-paroles plus proches de nos interlocuteurs et plus familiers des réalités locales.

A côté de cette confiance affirmée, nous devons placer les relations entre la métropole et l'outre-mer sous le signe de la reconnaissance réciproque. Retrouver le sens de cette fierté mutuelle, c'est d'abord prendre conscience du rôle que chaque région, chaque collectivité peut jouer pour la France et pour l'Europe. C'est notamment donner à la Réunion un rôle pilote dans cette partie de l'Océan indien. En favorisant par exemple le développement de synergies avec Mayotte autour de la diversification économique dans des secteurs comme le tourisme ou la recherche en aquaculture.

De synergies, également, avec le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises, dont l'administration, ainsi que je l'ai souhaité, est désormais installée à Saint-Pierre. Les relations entre ce territoire d'outre-mer et la Réunion ont vocation à se développer, qu'il s'agisse de faciliter le travail des armements réunionnais sur les zones de pêches rattachées aux terres australes ou de conforter le rôle de votre île en matière de recherche scientifique et polaire. Dans ce dernier domaine, en unissant les atouts et les efforts de tous, de l'Etat, de vos collectivités locales, de vos entreprises, la Réunion, et donc la France, pourrait occuper l'une des toutes premières places. Ce pôle gagnerait encore en efficacité s'il était complété par le regroupement, chez vous, de tous les moyens et de toutes les énergies convergeant vers ces disciplines.

Renouveler les relations avec la métropole, c'est enfin respecter l'identité de chacun dans le cadre de la tradition républicaine. C'est organiser le dialogue des cultures. C'est mettre en place des outils de développement en rapport avec les caractéristiques de l'économie insulaire. C'est affirmer une solidarité qui évite le piège de l'assistanat. C'est également donner à chaque région, à chaque collectivité le cadre institutionnel qui lui convient, en laissant chacun, outre-mer, cheminer à son rythme au sein de la République.

Ce qui fait débat à la Réunion, ce n'est pas tant la question statutaire que l'opportunité ou non d'engager une réforme administrative menant éventuellement à un redécoupage communal, cantonal et à la création d'un deuxième département. Certes, l'aspiration à un aménagement plus équilibré du territoire, l'exigence d'un accès au service public égal pour tous, la demande d'une démocratie locale plus vivante, toutes ces revendications sont légitimes. Mais il faut être clair. Il vous appartient, et à vous seuls, d'en apprécier les modalités de mise en oeuvre et de vous prononcer. Une réforme administrative de cette ampleur, aux conséquences aussi lourdes, ne saurait vous être imposée depuis Paris sans consultation de la population. Elle exige non seulement du sérieux et de la rigueur mais aussi de l'écoute, de la concertation et du respect. Il faut rechercher inlassablement l'accord général de tous les partenaires, sans précipitation et sans improvisation.

Confiance, fierté, respects mutuels, ce sont ces principes qui guident ma réflexion sur la Réunion et sur l'outre-mer, et qui dessinent la vision que j'ai de leur avenir, aussi bien sur le plan institutionnel que dans le domaine du développement économique et social, avenir dont j'ai tracé les perspectives l'an dernier en Martinique.

Tout au long de l'année écoulée, les institutions de l'outre-mer ont été au centre des discussions, notamment en raison de la préparation de la loi d'orientation voulue par le gouvernement.

Discussions, d'abord, sur la nécessaire réforme administrative. Outre-mer plus qu'ailleurs encore, l'Etat doit se réformer, pour échapper à la pesanteur d'une centralisation qui ignore les différences, pour prendre des décisions plus rapides, plus efficaces, mieux adaptées aux réalités locales. Les difficultés que pose l'utilisation des fonds européens, les retards qui sont pris dans

locaux. Les difficultés que pose l'utilisation des fonds européens, les retards qui sont pris dans l'exécution des programmes d'investissements, témoignent de cette nécessité de faire évoluer les structures de l'Etat, en se montrant aussi inventif que déterminé.

Discussions sur les institutions elles-mêmes, c'est-à-dire les structures politiques les mieux en mesure de favoriser un développement harmonieux de l'outre-mer. Quelle que soit la diversité des approches et des sensibilités, nous pouvons aujourd'hui nous accorder sur quatre grands principes.

Le premier de ces principes, c'est la délégation de compétences. Les caractéristiques propres à l'outre-mer justifient une politique ambitieuse de transfert de responsabilités, que ce soit en matière de coopération régionale, nous l'avons vu, ou dans le domaine de l'aménagement du territoire, des transports, de la culture, de l'action économique et sociale. C'est à la fois une question d'efficacité et de démocratie. Le statut constitutionnel de l'Outre-mer, l'éloignement des centres de décisions nationaux, la diversité de vos traditions culturelles, les difficultés économiques très spécifiques que vous rencontrez en raison de votre isolement géographique, les particularités de votre environnement international : tous ces facteurs se conjuguent pour justifier, pour exiger, que soient dévolus aux collectivités d'outre-mer, des pouvoirs plus larges répondant à leur volonté de prendre leurs responsabilités.

Le deuxième principe, c'est celui du droit à l'originalité de chacun de vos territoires. Je l'ai déjà indiqué l'an dernier, à Madiana : l'heure des statuts uniformes est passée. Il n'y a plus aujourd'hui de formule unique qui réponde efficacement aux attentes variées des différentes collectivités d'outre-mer. Chacune d'entre elles doit être libre de définir, au sein de la République, le régime le plus conforme à ses aspirations et à ses besoins, sans se voir opposer un cadre rigide et identique.

L'organisation départementale et régionale conserve toutes ses vertus lorsqu'elle est mise au service d'un projet de développement cohérent. Beaucoup de Réunionnais y sont très attachés. Les départements et les régions d'outre-mer forment en effet un espace de solidarité aux qualités éprouvées. Ils répondront d'autant mieux aux nécessités de demain que les possibilités d'adaptation, que la Constitution leur autorise déjà, seront élargies dans le prolongement du nouveau dispositif communautaire en faveur des régions ultrapériphériques.

Mais à côté de l'organisation départementale et régionale, nous devons avoir à coeur de laisser chaque collectivité bénéficier, avec l'accord de sa population, du statut le plus favorable à ses intérêts, le mieux adapté à ses particularités, à ses traditions et à son avenir.

Troisième principe, essentiel à mes yeux : quelle que soit la forme d'organisation retenue, elle doit permettre la poursuite du développement économique et social, le maintien des acquis sociaux, l'affirmation pleine et entière de la solidarité nationale et communautaire. Je suis opposé à tout ce qui s'apparenterait à un désengagement de la métropole, à tout ce qui remettrait subrepticement en cause les liens de l'outre-mer et de l'Union européenne. En optant pour cette voie, on irait à l'encontre de ce qui doit être notre ambition : donner à chaque collectivité les meilleures chances, lui ouvrir les plus larges perspectives d'avenir.

Enfin, quatrième principe, chaque territoire ne peut choisir son évolution institutionnelle que dans le respect des principes de notre Constitution, sur lesquels on ne saurait transiger. Je pense bien sûr à l'unité de la République, dont je suis le garant. Je pense aux exigences démocratiques, qui impliquent que toute réforme statutaire soit soumise impérativement à l'approbation préalable des populations concernées. Je pense enfin aux engagements internationaux de la France, notamment dans le domaine des droits de l'homme, plus particulièrement des libertés publiques et du droit du travail, auxquels nous ne saurions déroger.

Telles sont les orientations qui peuvent guider notre réflexion institutionnelle. Elles devront, le moment venu, prendre corps, de façon globale et cohérente, dans notre ordre juridique, afin de donner à l'outre-mer les moyens d'exprimer pleinement sa spécificité au sein des institutions de la République. Elles supposent naturellement que la rédaction du titre XII de notre Constitution, relatif aux collectivités territoriales, soit aménagée. Je suis pour ma part favorable à cette révision. Ces réformes ne sont toutefois pas une fin en soi. Elles ne prendront tout leur sens que si elles servent un projet collectif économique et social ambitieux.

C'est en effet sur le terrain économique et social que se joue l'avenir des Français d'outre-mer et que doivent être réaffirmées les valeurs qui fondent notre pacte républicain. C'est là aussi que se pose le plus concrètement la problématique de ces régions, avec notamment les difficultés spécifiques que représente le coût du travail et du capital.

Le Parlement, cette année, a adopté une loi d'orientation pour l'outre-mer. Au-delà de ces mesures, je souhaite que l'engagement de la Nation puisse se traduire par un programme pluriannuel et chiffré, indiquant clairement aux acteurs économiques, publics et privés, le cadre dans lequel ils auront à prendre leurs décisions. Seule une loi programme d'une durée minimum de 10 ans est de nature à rétablir la confiance des investisseurs et de tous les acteurs économiques.

La première priorité est évidemment l'emploi, en tenant compte de l'environnement très particulier des collectivités d'outre-mer : les entreprises françaises qui garantissent à leurs salariés une couverture sociale complète ne peuvent combattre à armes égales avec celles des pays voisins qui s'appuient sur des coûts salariaux très réduits.

La réforme initiée par Dominique PERBEN, en 1994, a permis d'abaisser considérablement les charges sur les bas salaires. Elle s'est traduite par la création de nombreux emplois dans le secteur marchand, soutenant la croissance des régions d'outre-mer tout au long de ces dernières années. Elle a contribué au recul de l'économie parallèle. Comme de nombreuses études l'ont montré, elle a contenu les coûts salariaux, ce qui a permis au gouvernement de l'époque d'aligner le SMIC sur le niveau de la métropole sans conséquences préjudiciables pour l'emploi. Ses effets ont été unanimement salués, et la récente loi d'orientation n'a pas remis en cause ce dispositif efficace.

Il faut toutefois aller plus loin, trouver un nouveau souffle en instaurant une exonération complète des cotisations patronales pour les plus bas salaires. En étendant pleinement cette mesure au secteur du bâtiment et des travaux publics, premier pourvoyeur d'emplois du secteur privé. En répondant aux attentes de la jeunesse par un élargissement des mesures liant la cessation anticipée d'activité à l'embauche d'un jeune. Et aussi en évitant les distorsions. Il n'est pas raisonnable que, sitôt passé le cap des dix salariés, une entreprise perde le bénéfice de cette aide. Il y a là un effet de seuil qui pénalise le développement des entreprises et la création d'emplois, qui laisse à l'écart un tiers des salariés et qui risque d'aboutir à des transferts d'emplois plutôt qu'à des créations d'emplois. Ces effets pervers pourraient être éliminés si l'exonération était accordée aux dix premiers salariés de chaque PME.

Les titulaires du revenu minimum d'insertion sont plus nombreux outre-mer qu'en métropole. Plus de 20 % de la population réunionnaise par exemple est directement ou indirectement concernée par le RMI au lieu de 3 % en métropole. Le combat contre la pauvreté et pour l'insertion est un impératif politique et moral essentiel de notre temps. La solidarité, ce n'est pas aider les gens à survivre dans l'exclusion, c'est leur tendre la main pour les aider à s'en sortir. Il faut donc mettre en place un système efficace d'incitation au retour à l'emploi. L'entreprise recrutant un bénéficiaire du RMI sur un contrat à temps complet d'un an minimum pourrait ainsi se voir reverser le montant de cette prestation, selon un régime dégressif. On passerait alors d'une logique d'indemnisation à une véritable logique d'activité, en évitant ce que peut avoir de destructeur, pour l'individu et pour la société, une exclusion trop longue du marché du travail. L'ensemble de ces mesures pourraient être financées par le fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer, dont la finalité doit être préservée. Il a en effet pour vocation prioritaire de contribuer au développement de l'économie marchande et ne saurait être utilisé, dans des proportions toujours plus larges, pour la création, sans doute nécessaire, d'emplois publics mais dont il faut avoir conscience que la multiplication artificielle risque de peser à terme sur l'économie.

A côté de ces aides à l'emploi, il est indispensable de maintenir un système efficace de soutien aux investissements. Le coût plus élevé du crédit et des assurances, la rareté des capitaux et la difficulté à amortir les nouveaux équipements le justifient.

En 1986, a été instauré un système de défiscalisation qui a rendu de grands services aux

économies ultramarines, en incitant une fraction de l'épargne nationale à s'investir outre-mer et en maintenant, année après année, une croissance forte. Ce dispositif a rencontré l'assentiment unanime des populations, des acteurs économiques et des partenaires sociaux. Je relève avec satisfaction qu'au-delà des positions partisans, le Parlement a en définitive approuvé la décision du Gouvernement de le prolonger. Je regrette toutefois que l'occasion n'ait pas été saisie pour promouvoir un système de défiscalisation réellement innovant adapté aux besoins de la nouvelle économie et susceptible de relancer fortement l'investissement outre-mer.

Il ne faut pas craindre de rompre avec une vision parfois trop dirigiste ou administrée de l'économie. Il est nécessaire de donner aux investisseurs un horizon plus long que celui fixé par la loi de finances pour 2001. Il faut garantir un cadre législatif et réglementaire stable sur dix ou quinze ans. C'est une condition indispensable pour rétablir la confiance des acteurs économiques qui attendent d'un dispositif d'aide à l'investissement qu'il soit durable, clair et transparent.

Je ne verrai aussi que des avantages à inverser la logique actuelle, qui consiste à énumérer limitativement les secteurs pouvant bénéficier du mécanisme de défiscalisation. Toutes les activités devraient être déclarées éligibles, à l'exception de celles qui seraient exclues par le législateur, soit parce qu'elles risquent de donner lieu à des abus, soit parce que la réglementation communautaire l'exigerait. On laisserait ainsi chaque territoire plus libre de choisir les axes de développement qu'il entend privilégier. Cette souplesse permettrait de soutenir certains secteurs oubliés, comme les services aux entreprises ou les activités paramédicales.

La réduction d'impôt devrait également concerner l'épargne des particuliers orientée vers des structures de financement intermédiaires, afin de favoriser le développement des PME.

D'une façon générale, l'outre-mer souffre depuis de longues années, de modifications législatives incessantes, d'interprétations restrictives et peu lisibles de la loi de 1986, progressivement vidée de son contenu, et surtout, du doute entretenu en permanence sur la pérennité du régime fiscal des investissements dans ces régions. Il s'agit donc de restaurer stabilité et confiance.

Notre réflexion doit pour cela s'engager dans trois directions : majorer le taux de l'aide fiscale pour les secteurs en difficulté ou prioritaires, comme le logement et le soutien des activités d'exportation et favoriser le régime d'investissement des particuliers actuellement pénalisés par rapport aux entreprises et revoir la procédure de décision pour la rendre moins centralisée et plus transparente, en faisant par exemple relever la décision d'agrément d'une commission interministérielle qui n'aurait à se prononcer que pour les investissements les plus importants.

Au-delà de ces mesures économiques, s'impose une politique sociale rénovée, qui pourrait être fondée sur trois piliers : la famille, la formation et l'emploi des jeunes, l'insertion et le logement. Parce que la précarité est ici plus sévère, parce que les jeunes ont plus de difficultés à trouver leurs repères, parce que la dynamique intégratrice du travail ne joue qu'imparfaitement dans une société où le chômage est plus élevé, les solidarités de la famille s'exercent avec une intensité exemplaire. C'est ce qui rend particulièrement important le rôle joué par les femmes qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants et à l'animation de la cellule familiale. La femme "poteau mitan" comme la désignent si joliment aux Antilles la langue et la tradition créole, soulignant son rôle de clef de voûte de l'édifice familial.

Reconnaître ce rôle, c'est passer de l'assistance occasionnelle et ponctuelle à un véritable statut, assurant l'autonomie et la dignité des mères de famille. Dans ce cadre, un salaire maternel pourrait se substituer aux diverses allocations existantes, par regroupement et consolidation des différentes prestations, qu'il s'agisse du revenu minimum d'insertion, de l'allocation parentale d'éducation, des allocations familiales, de l'allocation de rentrée scolaire et, le cas échéant, de l'allocation de parent isolé. Pour respecter la liberté des mères de famille, ce statut devrait correspondre à un véritable choix qui ne les enfermerait pas dans une position définitive : les bénéficiaires du salaire maternel se verraient donc ouvrir l'accès aux dispositifs de formation professionnelle et à des activités à temps partiel, afin de préparer leur retour à l'emploi dès qu'elles le souhaiteraient.

La formation et l'emploi des jeunes constituent une autre urgence de la politique sociale outre-mer. Trop de jeunes de moins de 25 ans ne trouvent à s'employer qu'à des tâches temporaires et

non déclarées. Un dispositif particulier d'exonération de charges sociales, attaché à leur personne et non pas à l'entreprise qui les emploie, devrait être mis en place en faveur de ces travailleurs occasionnels. Il permettrait de sortir d'une semi-clandestinité aussi préjudiciable à l'économie qu'aux intéressés eux-mêmes, qui voient leur entrée dans la vie active retardée et leur droit à la protection sociale méconnu.

Nous devons également nous efforcer de favoriser la mobilité des jeunes vers la métropole. Souvenons-nous qu'elle fut en son temps l'une des idées fortes de ce grand Réunionnais que fut Michel DEBRÉ. Aujourd'hui, l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'outre-mer doit recevoir les moyens de renforcer ses actions dans ce domaine car l'étroitesse du marché de l'emploi dans les DOM justifie cet encouragement à la mobilité des jeunes. C'est un investissement nécessaire, afin d'élargir leurs possibilités de formation. Mais c'est aussi le moyen de maintenir avec la métropole un lien de confiance et de solidarité. Au demeurant, pour renforcer ce lien, des accords de partenariat entre universités pourraient être généralisés afin de permettre aux étudiants d'outre-mer qui le souhaitent, d'effectuer un cycle de plusieurs mois dans une université métropolitaine ou européenne. Des jumelages du même type pourraient également être envisagés entre établissements d'enseignement secondaire, à vocation générale ou professionnelle. Cette politique d'encouragement à la mobilité doit aussi pouvoir bénéficier d'une ouverture plus large de la desserte aérienne de la Réunion, comme des autres collectivités d'outre-mer.

Enfin, une politique sociale rénovée impose une nouvelle approche des exigences de l'insertion et la fixation d'objectifs ambitieux en matière de logement. L'alignement du revenu minimum d'insertion sur le niveau de la métropole est une mesure de justice sociale, d'équité, de solidarité, sur laquelle on ne peut transiger plus longtemps. Il ne peut y avoir deux catégories de Français. C'est une mesure qui complète la démarche conduite à mon initiative en 1995 pour réaliser, dans tous les domaines, l'égalité sociale avec la métropole. Comme l'alignement du SMIC conjugué à la loi Perben, celui du RMI exige des dispositifs économiques puissants d'accompagnement pour organiser le retour à l'emploi.

Je viens d'évoquer à ce sujet devant vous quelques pistes de réflexion. Je tiens à le redire ici avec force. Si l'alignement du RMI ne s'intégrait pas dans une politique globale de développement économique efficace et ambitieuse de nos quatre DOM, il provoquerait sans tarder des effets pervers, comme l'aggravation des phénomènes d'assistanat, d'exclusion et de travail informel. Il faut absolument éviter qu'une mesure indispensable d'égalité sociale conduise à un recul économique et social, parce qu'elle aurait été mal gérée, mal accompagnée et mal maîtrisée. Le RMI doit avant tout correspondre, je le répète, à la recherche de la dignité par le travail. C'est tout le sens de ma proposition en faveur de l'embauche des bénéficiaires du RMI dans l'entreprise.

Il est clair également que l'effort en faveur du logement, auquel est affectée la différence entre le RMI de métropole et celui d'outre-mer, doit être maintenu et même renforcé avec notamment un régime de défiscalisation plus favorable. En outre, ici plus qu'ailleurs, l'accès des familles à la propriété de leur logement pourrait être facilité en s'appuyant en priorité sur le parc immobilier des sociétés d'économie mixte. Ce serait un élément supplémentaire confortant l'insertion et la dignité des familles.

Mesdames et Messieurs, Mes chers amis,

Le nom que porte votre île est bien plus qu'un héritage de l'histoire. C'est un message pour l'avenir. Il nous vient de la Révolution, lorsque la République, en proie aux guerres civiles, a souhaité rendre un hommage particulier aux valeurs de concorde et de réunion.

C'est le même idéal de concorde que nous devons faire vivre aujourd'hui. En privilégiant le dialogue mais aussi la confiance, l'écoute et le respect mutuels. En faisant de nos différences une source de richesse. En faisant confiance à la République, qui a toujours été assez grande pour accueillir tous les Français, dans le respect de leur dignité et de leur identité.

J'ai une pensée particulière pour les nombreux Français d'outre-mer qui vivent en métropole, pour ce million d'hommes et de femmes qui font le lien avec la France de tous les horizons. Je les remercie pour tout ce qu'ils apportent à notre vie nationale, pour la masse de compétence, de

talents et de dynamisme qu'ils donnent à notre pays. Ils contribuent à faire connaître, à faire aimer cette France lointaine dont nous sommes fiers.

J'ai apporté récemment mon soutien personnel au projet de création à Paris d'un centre culturel et d'affaires de l'outre-mer. Il sera, pour l'ensemble des Français, une porte d'entrée vers vos régions, leur permettant, au-delà des images ensoleillées, de découvrir les dix collectivités ultramarines sous tous leurs aspects et de mieux prendre conscience de leur diversité, de leur richesse, et du rayonnement unique qu'elles apportent à notre pays. Ce sera aussi pour vous Réunionnais, Mahorais, Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, Polynésiens, Calédoniens, Wallisiens et Futuniens, Saint-Pierrais et Miquelonnais, au coeur de notre capitale, un lieu de reconnaissance de votre immense et généreuse contribution à l'épanouissement de notre France. Françaises et Français de la Réunion et de l'Océan indien, mes chers compatriotes, vous êtes profondément européens, profondément français et profondément vous-mêmes. Dans votre diversité culturelle, dans votre dynamisme, dans votre attachement à vos valeurs communes, et aussi à celles qui constituent le ciment de notre vieille Nation. Au coeur de cet océan qui irrigue et qui relie une part importante de la population mondiale, qu'entourent des pays appelés à jouer un rôle essentiel dans les années à venir, vous tenez avec talent et succès le drapeau de la France et celui de l'Europe.

Les sentiments qui nous unissent sont anciens. Ils sont aujourd'hui aussi forts, aussi légitimes et aussi profitables qu'il y a deux siècles. Je vous invite à rénover cette relation, à la vivre et à la faire vivre, afin que vos enfants s'épanouissent dans votre île, avec la triple fierté d'être des Réunionnais, des Français et des Européens. Oui, la Réunion et l'ensemble de l'outre-mer ont un avenir lié avec la France, dans la reconnaissance mutuelle de la dignité et de la personnalité de chacun, dans l'exercice d'une solidarité respectueuse de l'autre, dans la réaffirmation du principe républicain de la fraternité.

Toujours, vous me trouverez à vos côtés pour construire, avec vous, l'avenir de l'outre-mer dans la République.

Vive la Réunion !

Vive la République !

Vive la France !